DINARD émeraude

LETTRE D'INFORMATION N° 7 18 mai 2020

SPÉCIALE CRISE SANITAIRE

> Suite de la distribution de masques pour tous les habitants

2900 masques ont été distribués la semaine dernière aux personnes de plus de 71 ans. 51 foyers ont également été livrés à domicile.

La deuxième distribution débutera lundi 18 mai : elle est réservée aux personnes qui ont **moins de 71 ans.**

La répartition géographique des lieux de distribution des masques, dépend du bureau de vote correspondant à l'adresse de domiciliation.

Les personnes qui ne sont pas inscrites sur les listes électorales peuvent récupérer un masque dans le lieu de distribution le plus proche de leur domicile.

Afin de récupérer son/ses masque(s), il sera nécessaire de présenter **une pièce d'identité, et un justificatif de domicile.**

• **Lundi 18 mai,** de 10 h à 12 h 30 ou de 13 h 30 à 17 h 30 distribution place Rochaïd, **devant la poste centrale**, au niveau du drive « courrier » : **vous êtes concernés si vous avez moins de 71 ans et votez habituellement dans le bureau 1 ou 2.**

• **Mardi 19 mai,** de 10 h à 12 h 30 ou de 13 h 30 à 17 h 30 distribution sur le **parking de la restauration scolaire** de l'école Debussy, rue des écoles : **vous êtes concernés si vous avez moins de 71 ans et votez habituellement dans le bureau 3 ou 4.**

• **Mercredi 20 mai** de 10 h à 12 h 30 ou de 13 h 30 à 17 h 30 distribution devant la **salle Sergent Robert,** 31, rue des Minées : **vous êtes concernés si vous avez moins de 71 ans et votez habituellement dans le bureau 5 ou 6.**

• **Jeudi 21 mai** de 10 h à 12 h 30 ou de 13 h 30 à 17 h 30 distribution 29, rue Gouyon Matignon au niveau de la **dépose minute du Collège « Le Bocage » : vous êtes concernés si vous avez moins de 71 ans et votez habituellement dans le bureau 7, 8 ou 9.**

> Réouverture des plages

Le Maire de Dinard, aux côtés des autres Maires de la Côte d'Émeraude, a obtenu une dérogation afin de pouvoir rouvrir plages et promenades.

Les plages de l'Écluse, de Saint-Énogat, du Port-Blanc, du Prieuré, de Port-Riou et de Port-Salut sont de nouveau ouvertes depuis le samedi 16 mai en mode « dynamique ».

Sur ces plages, baignade, promenade, pêche à la ligne ou à pied *(même dans les rochers)*, et toute activité individuelle *(planche à voile, kayak, …)* sont autorisées. S'allonger, s'assoir, manger ou boire sur le sable ou encore y promener un animal, sera par contre proscrit et passible d'une contravention d'un montant de 135 €.

Les plages seront accessibles de 8 h à 20 h chaque jour.

La commune doit s'assurer du respect des mesures sanitaires et d'hygiène afin que la préfecture ne revienne pas sur sa dérogation. Cette surveillance s'effectuera par le biais de la vidéo protection et/ou d'agents présents sur chaque site.

> Promenades de bord de mer

Les promenades sont également accessibles.

Un sens de circulation a été mis en place sur les espaces les plus étroits afin que les promeneurs ne se croisent pas.

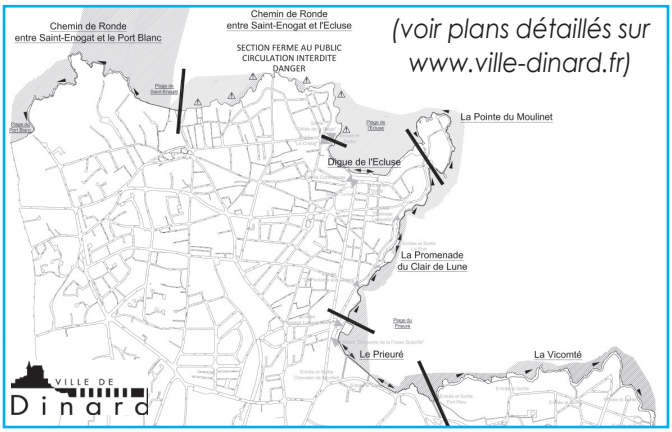

La pratique sportive individuelle est autorisée sur ces promenades.
Sur les espaces plus larges *(digue, port)*, **des marquages au sol organisent le croisement des usagers.**
Les commerces de digue *(galerie d'art ou restaurant)* peuvent ouvrir, la règle restant la vente à emporter pour les restaurants.
Le respect des gestes barrières et de la distanciation restent primordiaux.
Ces mesures sont valables jusqu'au 2 juin.

> Réouverture du C.C.A.S au public

Depuis le 14 mai, le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) est de nouveau ouvert au public.

L'accueil physique est assuré au Pôle Multifonctions, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h, dans **le respect des consignes sanitaires :**
• Seuls les services d'aides sociales, d'accompagnement social et d'aide administrative seront assurés
• L'accès à l'ordinateur, devant le bureau d'accueil, sera possible. Il sera désinfecté à chaque utilisation
• Les activités « séniors » sont suspendues jusqu'en septembre
• Les permanences de la CAF et de la CPAM restent suspendues jusqu'à nouvel ordre

Respect des consignes sanitaires et modalités d'accueil :
• Le port du masque est obligatoire pour accéder au bâtiment
• Installation de barnums à l'entrée extérieure du bâtiment
• Marquage au sol par des bandes adhésives de séparation d'une distance d'1 mètre entre usagers
• Les usagers entrent par l'entrée principale et sortent par la sortie de secours
• Mise à disposition de gel hydroalcoolique pour les usagers à l'entrée du bâtiment

> Port public : reprise d'activité

Depuis le lundi 11 mai, les grutages ont repris pour les professionnels. L'adjoint au maire en charge du port, la direction, les représentants de l'Association des Usagers du Port de Plaisance ainsi que du Yacht-Club ont approuvé une **réouverture du Port public le 18 mai** pour tous les usagers. À partir de cette date, en plus des grutages, les agents « canotiers » assureront le service de navettes :

- **En mai : de 8 h 30 à 19 h**
- **En juin : de 8 h à 20 h**
- **En juillet et en août : de 7 h 45 à 20 h 30**
  tous les jours jusqu'au 31 août prochain

Respectez le sens de circulation
4 personnes max par navette
Port du masque obligatoire dans les navettes
Animaux domestiques interdits
Depuis le samedi 16 mai, la préfecture a également autorisé la navigation pour les plaisanciers.

> Rentrée scolaire et restauration

Les écoles publiques de Dinard ont réouvert le jeudi 14 mai.
Afin de respecter les règles sanitaires, un sens de circulation spécifique, sous forme d'un parcours fléché, a été mis en place par les Services Techniques et les locaux ont été adaptés.

À la restauration scolaire, les enfants, après le lavage des mains, sont invités à s'installer un à un à leurs tables.
Les agents, équipés de masques, assurent le service et veillent au respect des distances de sécurité.
À la fin du repas, la sortie de la cantine est réalisée dans le sens de la marche (une entrée unique et une sortie unique) pour éviter tout brassage des groupes d'enfants.

> Accueil de la Mairie

L'accueil de la Mairie a repris ses horaires habituels : du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30, le vendredi jusqu'à 17 h. Il est possible de s'y rendre sans rendez-vous préalable. Il est joignable au 02 99 16 00 00.

> Circulation aménagée en centre-ville

De nouveaux aménagements et sens de circulation vont être mis en place dans l'hypercentre cette semaine **afin de respecter la distanciation, et de faciliter l'accès aux commerces**. Ce principe, s'il s'avère efficient, pourra être conservé tout l'été. *(voir plan sur www.ville-dinard.fr)*

• Les terrasses des commerçants pourront ainsi être augmentées et les distanciations respectées.
• Une zone de rencontre va être créée dans l'hypercentre
• Mise en sens unique du boulevard Féart : de la rue Maulion et jusqu'au boulevard Wilson.
• Le sens de circulation de la rue Levavasseur *(croisement Féart)* et de la rue Maulion sera inversé.
• La rue Verney sera piétonne : la circulation passera uniquement par le parking Verney, dont le sens de circulation sera inversé. Les places de parking y seront maintenues.
• Les parcs à vélos vont être renforcés dans cette zone
• Pas de changement des arrêts de bus
• L'aire de taxi sera déplacée rue de la Vallée *(face à la BNP)*
• D'autre part, une piétonisation sera mise à l'essai les samedi, dimanche et jours fériés de 14 h à 20 h sur une partie de la rue Maréchal Leclerc, et une partie de la rue Levavasseur
• Le centre de Saint-Énogat sera entièrement adapté en zone de rencontre

> Stationnement

Une délibération sera soumise au prochain conseil municipal *(25 mai)* **proposant de conserver le stationnement aérien gratuit jusqu'au 30 juin, avec aménagements de zone « d'arrêt minute »** afin d'éviter les voitures ventouse.
Les parkings du marché et des tennis *(souterrains)* redeviendront payants à partir du 2 juin.

> Plus d'infos sur :
www.ville-dinard.fr

Supplément au DINARD ÉMERAUDE
Lettre d'information N° 7 - Mai 2020
Directeur de publication : Jean-Claude Mahé
Rédaction : Caroline Ferrasson, Stéphanie Fougères, Hélène Le Pogam, Cédric Lirochon, Isabelle Trupin
Mise en page : Service communication - Commune de Dinard
Impression : Imprimerie HPI HUSSON - La Richardais
Bulletin gratuit
Document non contractuel susceptible de modifications
Ne pas jeter sur la voie publique